ISSN 1244 - 1708

ENSEMBLE

BULLETIN DEPARTEMENTAL DE LA SECTION DU SNU-ipp DES CÔTES D'ARMOR

PRESSE

Déposé le. 10 mai 2007

Bulletin départemental de la section
SNUipp des Côtes d'Armor
N° 201 –mai 2007

22 mai, 16 h 30

OCCUPATION DES ECOLES

OPERATION MATERNELLE EN DANGER !

Sommaire :

P1 : édito
P2 -3 : appel du collectif
P4 : mode d'emploi

édito

IMPOSONS NOTRE DROIT !

Le recteur, relayé avec le zèle qu'on lui connaît par MLB, veut réduire de manière radicale le taux de scolarisation des plus petits en Bretagne. Un dossier argumenté du SNUipp de Bretagne (disponible sur notre site) montre comment, ils pourraient ainsi

récupérer jusqu'à **400** postes de PE !

On le voit, à l'heure de la LOLF, pour eux, l'enjeu comptable est de taille. Au point que de plus en plus, ils en oublient de faire semblant de s'intéresser aux enfant, à leurs familles et à l'école publique !

A nous de leur rappeler ce qui devrait être leur soucis principal, le développement du service public d'Education National, dans une région à forte concurrence !

C'est pourquoi nous participons de toutes nos forces à la construction d'une mobilisation populaire de masse, au sein du collectif breton « maternelle en danger », et que nous appelons à assurer **le plus grand succès** aux opérations « occupation » du 22 mai !

Exigeons de vrais moyens pour l'école

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC

SNU IPP 22 Fédération Syndicale Unitaire

En Bretagne, l'école maternelle est en danger.

A la rentrée 2007,

Aucun enfant de 2 ans ne doit être privé d'éducation…

Aucun élève de 2 ans ne sera exclu de l'école…

La scolarisation des enfants de deux ans est un droit que les familles entendent préserver.

Il correspond à un **choix des parents** qui permet d'offrir aux enfants une scolarité de qualité.
Les communes, tant par la construction ou la rénovation des bâtiments que par l'embauche des personnels spécialisés, soutiennent cette qualité et accompagnent la demande des familles.
Les enseignants entendent maintenir ce choix d'école aux élèves tant il leur est bénéfique.

Les Inspecteurs d'Académie, dans le seul souci de récupérer des postes d'enseignants, ont décidé d'exclure du droit à l'école une partie des jeunes Bretons en voulant limiter l'accueil des enfants de deux ans.
Cette décision, prise sans concertation aucune, est rejetée par les familles et les enseignants, refusée par les collectivités territoriales, communes (plus de 300 à ce jour) comme départements.
Les communes de Bretagne continuent à voter des vœux exigeant le maintien de la scolarisation pour les enfants de deux-trois ans.
Les maires inscrivent tous les enfants de deux ans dont la famille souhaite la scolarisation.
Le 24 mars, 1 500 personnes (élus, parents, enseignants) ont manifesté à Rennes.
Le 17 avril, 6 000 parents, élus et enseignants ont occupé symboliquement les écoles.
Le 22 mai, l'action continue…

Mardi 22 mai, à la fin des classes:

- **Occupation de l'école ;**
- **Envoi d'une motion au nouveau ministre de l'Éducation nationale :**

« A la rentrée 2007, aucun enfant de 2 ans ne doit être privé d'éducation.
Aucun élève de 2 ans ne sera exclu de l'école… »

Le collectif " Maternelles en danger ".

Occupation d'école : mode d'emploi

Le collectif « Maternelle en danger » comprend des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des DDEN. Le SNUipp, avec la FSU, y prend toute sa place.
Pour s'associer à l'initiative du 22 mai, c'est simple* : prenez contact avec les parents d'élèves, les élus, le DDEN, les amis de l'école… et ensemble, mettez au point l'initiative (l'intérieur de ce bulletin peut servir d'affichette). Prévoyez la pétition à signer, la motion au recteur, la présence des correspondants de la presse locale… et pourquoi pas un goûter, de la musique, des jeux, à votre convenance, et le 22 à partir de 16h30, vous en serez !

* le SNUipp (02 96 61 88 24) se tient à votre disposition pour un coup de main si nécessaire… tous documents sur le site (http://22.snuipp.fr)

L'engagement des maires

Prenez contact avec le maire de votre commune et, s'il ne l'a pas encore fait, proposez-lui de faire adopter la délibération ci-contre.
Informez le sur la décision de nombreux maires d'inscrire les enfants quelles que soient les « instructions » du recteur (qui n'a aucune espèce d'autorité sur les élus). Ils le feront savoir le samedi 19 mai à Rostrenen, en se rassemblant pour rendre public leur engagement.

Pétition pour la scolarisation des enfants en maternelle en Bretagne
à l'appel du Collectif Bretagne *« Maternelle en danger »* à signer en ligne sur notre site !
Imprimez là à partir de notre site

La motion des conseils municipaux

A l'heure actuelle, une délibération identique a été votée par près de 300 conseils municipaux de Bretagne, qui dit…

« Le conseil municipal de regrette la décision prise par l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor de restreindre l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du département. Il déplore aussi que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

Il considère que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire des Côtes d'Armor. Elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes Costarmoricains. Il rappelle que cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagnée en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

Il demande à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision afin d'accompagner l'attente scolaire des familles et l'investissement des collectivités territoriales. »

Une ambiance « jour de fête »

Le 17 avril, nombre d'écoles ont donné un caractère convivial à l'occupation, en organisant un goûter, un pot de l'amitié… Parfois même, des musiciens, une fanfare !

Alors, vous aussi, donnez libre cours à votre imagination pour faire de cette grande mobilisation un moment joyeux qui ne laissera que des bons souvenirs aux grands et aux petits !

Bulletin du SNU-ipp Côtes d'Armor - 18, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc - Tel : 02 96 61 88 24 - Fax 02 96 61 52 35
E-mail : snu22@snuipp.fr - Internet : http://22.snuipp.fr/
Directeur de la publication : Yannick Le Gam - N° CPPAP : 0713S07464 - Prix du numéro : 1 € - Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatisé du SNU-ipp Côtes d'Armor. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :
SNU-ipp Côtes d'Armor - 18, rue de Brest 22000 Saint-Brieuc